



SERVICE DES LOISIRS

du 11 au 13 novembre 2020

Balade dans le Jura
Sainte-Ursanne – Delémont
Porrentruy – Sainte-Croix
avec repas de la St-Martin gastronomique



La Saint-Martin autrement

La Foire de la Saint-Martin à Porrentruy est annulée cette année mais nous vous proposons de venir vivre la Saint-Martin autrement : tout d'abord autour d'une table exceptionnelle au Château de Pleujouse, puis laissez-vous transporter dans une autre époque à Sainte-Ursanne La médiévale et suivez votre guide sur un itinéraire ludique à Porrentruy. Sur le chemin du retour, apprenez-en un peu plus sur la fabuleuse histoire de Sainte Croix connue dans le monde entier pour ses automates et ses boîtes à musique d'exception.

Votre programme

Mercredi 11 novembre

En début de matinée, départ de Genève en direction du Jura.

Vers midi arrivée au **château de Pleujouse pour une découverte gastronomique : « la table de St Martin du château ».**

Après le repas, départ vers **Sainte-Ursanne**.

Rendez-vous avec votre guide pour la visite de la petite cité médiévale très attachante qui vous transportera immédiatement en d'autres temps.

Puis reprise de votre autocar en direction de **Délémont**.

Installation à l'hôtel Ibis, bien situé et particulièrement accueillant.

A Delémont, nous n'avons pas prévu de repas du soir préférant vous laisser décider de ce qui est raisonnable pour vous. Si vous souhaitez sortir, aller prendre un verre ou tout de même manger quelque chose, votre accompagnatrice vous emmènera vers le vieux centre-ville, juste à côté.

Jeudi 12 novembre

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Vers 9h, départ vers **Porrentruy**, un patrimoine historique préservé et mis en valeur mais aussi un centre-ville ancien et convivial, construit de demeures et auberges sans âge ainsi que de commerces alléchants. Un(e) guide nous y attend pour une découverte ludique qui vous racontera un peu l'histoire de cette jolie ville au passé cosu et ouvrira pour vous quelques portes secrètes livrant le passage aux histoires et les coutumes de la St Martin.

Repas de midi en cours d'itinéraire. Temps libre.

Puis, à **la Chapelle des Jésuites**, vous pourrez assister à **un concert d'orgues privé** par Monsieur gabriel Wolfer .

Moment de grâce et de repos après lequel nous terminerons notre périple par la visite de la **distillerie de Porrentruy**. Après tout nous sommes ici pour célébrer la St Martin et puisque « de foire il n'y a point » à nous de bouger vers les acteurs incontournables de la vie en Ajoie.

Visite et dégustation puis en route vers Delémont où nous retrouvons l'hôtel.

Souper libre.

Vendredi 13 novembre

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Vers 9h00, départ avec les bagages vers Sainte-Croix.

Une ville modeste dont on parle peu et qui est pourtant connue dans le monde entier pour sa maîtrise de la mécanique d'art et de l'horlogerie. Vous y sommes accueillis par la propriétaire de l'hôtel de France. Autour d'un apéritif elle vous parlera du passé industriel de Ste Croix mais aussi de ce qui s'y fait encore aujourd'hui.

Repas convivial et local avant une petite marche vers le **musée des Arts et des Sciences** à proximité où nous découvrons de magnifiques créations.

Retour vers Genève.

Arrivée à la gare Cornavin en fin d'après-midi.

Prix AVIVO comprenant

- Le voyage en autocar tout confort et votre chauffeur professionnel
- Le repas gastronomique de la St Martin au château de Pleujouse, hors boissons
- La balade guidée à Sainte-Ursanne
- Deux nuitées confortables et petit-déjeuner à l'hôtel Ibis Delémont
- Porrentruy : découverte historique et ludique autour de la St Martin
- Le repas de midi à Porrentruy hors boissons
- Le concert d'orgues de Mr Gabriel Wolfer
- La visite et dégustation à la distillerie locale
- Une habitante passionnée par le savoir-faire de sa ville, vous explique Ste Croix
- Le repas de midi à l'hôtel de France à Ste Croix hors boissons (eau minérale et un café/thé compris)
- Toutes les entrées utiles
- un accompagnant AVIVO

Membre AVIVO 750.-

Non membre 850.-

Supplément single 110.-

Non compris :

- l'assurance annulation et assistance obligatoire
- les repas du soir les 11 et 12 novembre à Delémont

Pour le transport, nous mettons tout en œuvre pour que les mesures sanitaires soient respectées : port du masque, mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Vous voyagerez en autocar tout confort, suffisamment spacieux pour garantir la distance de sécurité. Votre véhicule sera minutieusement et régulièrement désinfecté chaque jour.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 - Inscriptions

Veillez-vous inscrire dès que possible, certains voyages ayant des places limitées.
Toute inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du versement équivalent au 30% du montant total de votre réservation.

Le solde du voyage doit nous parvenir au plus tard **20 jours avant le départ.**

2 - Annulations

Toute annulation de votre part devra être communiquée immédiatement au siège de l'AVIVO.

Les frais du voyage pourront être remboursés si:

- 1) Vous avez souscrit à l'assurance annulation.**
- 2) Vous êtes en possession du livret ETI.**
- 3) Vous avez souscrit une assurance similaire.**

Jusqu'à 30 jours avant le départ il sera perçu 50 francs par personne pour les frais administratifs.

Sans l'une de ces trois formules ci-dessus, vous aurez les frais suivants:

Dès le 30^{ème} jour	avant le départ	50 % du prix du voyage
Dès le 20^{ème} jour	avant le départ	100 % du prix du voyage
En cas de non présentation au départ		100 % du prix du voyage

Quelle que soit la date d'annulation, il sera perçu 50 francs par personne pour les frais administratifs.

3 - Assistance et rapatriement

En cas d'accident, de maladie ou de décès, veillez à avoir une assurance assistance et rapatriement valable. Vous pouvez la souscrire à l'AVIVO.

4 - Formalités

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler le voyage. L'AVIVO ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.

5 - Assurances

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance individuelle couvrant les frais de maladie ou d'accident valable dans les pays visités.

Chaque participant est responsable de la prise de médicament ordonnée par son médecin.